Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n° 358 de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Politique de la Ville

REF: DDLPV2015020

Signataire: MB-BB

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR: Boualen BENKHELOUF

OBJET: Convention de prestation de service "animation globale", entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis et la Mairie d'Aubervilliers, concernant La Maison pour tous Albrecht

EXPOSE:

Ouverte en septembre 2010, la Maison pour tous Berty Albrecht est le premier centre social, agréé par la Caisse d'allocations familiales sur Aubervilliers.

Après une préfiguration (co-financée par la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis) le premier projet social, issu de l'évaluation sociale partagée menée sur les quartiers Vallès-LaFrette et Robespierre-Cochennec-Péri auprès des habitants et des partenaires en 2009, avait permis d'obtenir un premier agrément « animation globale » pour 3 ans donnant lieu au versement de la prestation de service afférente.

Le renouvellement de l'agrément « animation globale » a nécessité, en 2014, un travail d'évaluation du projet initial et d'élaboration participative d'un nouveau projet social pour la structure. En fonction du projet social présenté, la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis agissant par délégation du conseil d'administration, a décidé de renouveler l'agrément « Animation globale » du centre social Berty Albrecht du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018.

Dans ce cadre, La convention d'objectifs et de financement établie entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis est structurée en trois parties :

- La convention d'objectifs et de financement « Animation globale » précisant les clauses particulières locales (équipement concerné et durée de la convention)
- Les conditions particulières « Animation globale » qui reprennent l'ensemble des objectifs, du champ d'application et des principes propres à la prestation de service « Animation globale » ainsi que les pièces justificatives nécessaires au versement de cette prestation,
- Les conditions générales qui rappellent les principes généraux de l'intervention de la CAF et les engagements réciproques des contractants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire, gestionnaire de la Maison pour tous Berty Albrecht, à signer, avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, la convention de prestation de service « animation globale » n°15-249A pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalité	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme MILLA Josiane Représentée par : Mme MRONDO Th	nie CI Roland agali
Mine MILLA Josiane M. ROZENBERG Silvère Meprésentée par : M. DAGUET Antho Me SIGNATE Rouguy Meprésentée par : Me REDOUANE Meprésentée par : M. SANON Guillaux M. SALVATOR Jacques M. HAFIDI Abderrahim Me VIGEANT Claire M. ZAIRI Rachid Représentée par : M. RACHEDI Hakim Représentée par : M. LOGRE Benoît M. ZAIRI Rachid Représentée par : Me ALVES Presilves	ony Wassila ume elyne m

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332 Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents: MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Politique de la Ville

REF: DDLPV2015020

Signataire: MB-BB

OBJET :Convention de prestation de service "animation globale", entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis et la Mairie d'Aubervilliers, concernant La Maison pour tous Albrecht

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°298 du 27 novembre 2008, adoptant le projet de création d'un centre social multi-sites et autorisant le maire à solliciter un agrément auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°99 du 16 avril 2015, concernant le renouvellement de l'agrément « animation globale », accordé par la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, sur la base de son projet social, à la Maison pour tous Albrecht, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018,

Vu le projet de convention de prestation de service « animation globale » n° 15249A-, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers, concernant la Maison pour tous Albrecht.

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que représente ce lieu d'accueil des publics pour redynamiser l'ensemble du quartier par la mise ne place d'activités/projets innovants.

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE : les termes de la convention de prestation de service « animation globale » n°15-249A, signée avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, concernant la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018.

AUTORISE: le maire à signer ladite convention

Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER

L'adjoint délégué

Maria MERCADER